



# Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique

## Communauté d'Agglomération du Grand Dole

### Avenant n°2 au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Entre :

**La Communauté d'Agglomération du Grand Dole,**

représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, autorisé par la délibération n° DCC-2024-036 du Conseil Communautaire du 21 mars 2024 à contracter le présent avenant, ci-après désignée « le Grand Dole »,

D'une part,

et

**L'Etat,**

représenté par Monsieur Serge CASTEL, préfet du département du Jura, ci-après désigné « l'Etat »,

D'autre part,

VU la signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par ces deux parties le 2 septembre 2021,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 21 mars 2024 approuvant le présent avenant,

il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le CRTE du Grand Dole, renommé depuis contrat pour la réussite de la transition écologique, a été approuvé lors du conseil communautaire du 29 juin 2021 par délibération n° GD47/21 et a depuis été signé avec les services de l'Etat le 2 septembre 2021. Le CRTE est un contrat d'une durée de 6 ans, modifiable par avenant en cas de besoin de modification, d'ajout ou d'ajustement des différents projets.

Un premier avenant avait été apporté le 18 novembre 2021, par délibération n° GD119/21.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter un second avenant afin de mettre à jour l'ensemble des projets inscrits initialement, ainsi que d'ajouter quelques nouveaux projets.

#### **Article 2 : Modifications apportées à l'annexe 1 - Orientations stratégiques et fiches actions pour 2021 - 2026**

Ce présent avenant apporte une mise à jour globale des projets inscrits au CRTE :

- Redéfinition si besoin des maîtres d'ouvrage et des partenaires, des calendriers ainsi que des budgets prévisionnels ou définitifs des projets listés ;
- Restructuration du document en deux parties en fonction du stade d'avancement des projets (terminés ou non) :
- L'inscription de plus de 175 nouveaux projets :
  - o 155 projets portés par les communes du territoire
  - o Plus de 20 projets portés par le Grand Dole ou ses partenaires locaux.

#### **Article 3 : Modifications apportées à l'annexe 2 – Maquette financière des projets 2021- 2026**

La maquette financière des projets 2021-2022 présentée en annexe 2 du CRTE signé le 2 septembre 2021 est ainsi modifiée pour présenter l'ensemble des projets 2021-2026, en précisant également leur stade d'avancement afin d'identifier rapidement les projets terminés, en cours, ou non démarrés. Les budgets prévisionnels et les calendriers des projets listés ont donc été mis à jour.

La maquette financière mise à jour est ainsi présentée en annexe 2 de ce présent avenant.

**Article 4 : Entrée en vigueur de l'avenant**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature.

**Article 5 : Autres**

Les autres articles et annexes du contrat initial restent inchangés.

Signé à Dole, le XX/XX/2024

**Pour Le Grand Dole,**

Le Président, Jean-Pascal FICHERE

**Pour l'Etat,**

Le Préfet du Jura, Serge CASTEL